

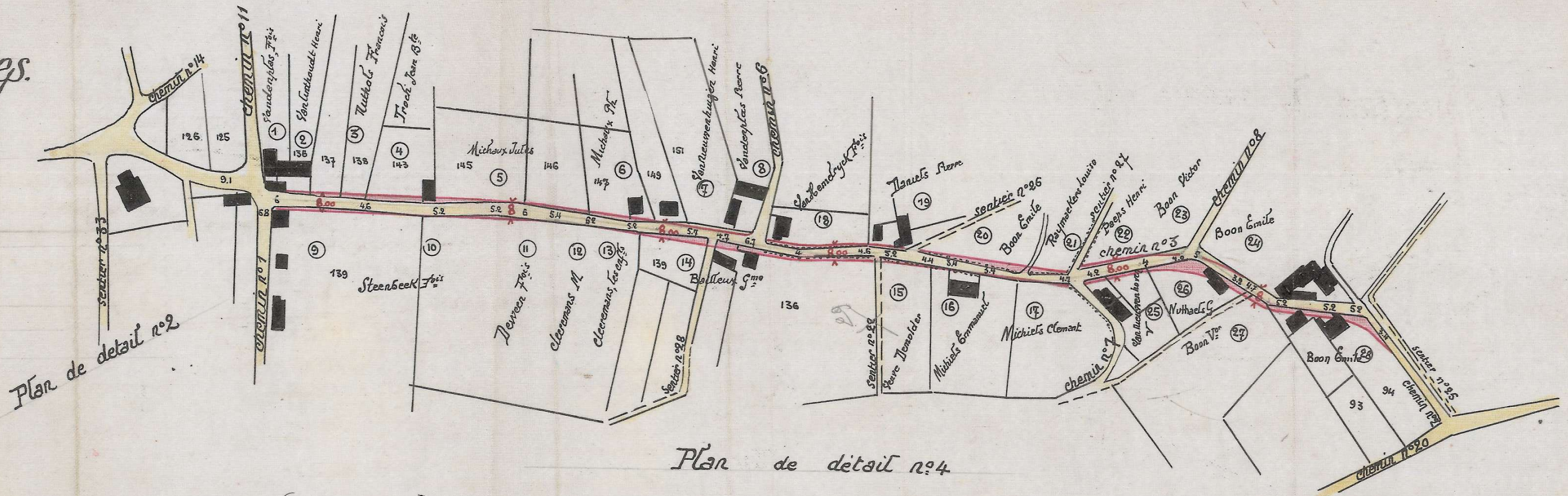
Commune de Weert-s-Georges.

Assainissement du chemin n° 3

Plan des modifications à la voirie.

Extrait de l'atlas des chemins vicinaux
Plans de détail n° 2 & 4

Ech: 1:2500



Qu'il est certifié exact par le conseil communal
 en séance du 4 février 1912 et du 21 mars 1909
 Le Secrétaire, *Louis Char*
 Le Bourgmestre, *Jus Vanekx*

Les Bourgmestre & Echevins de la Commune de Weert-s-Georges
 déclarent que le présent projet a été déposé à la maison
 communale depuis le 21 Mars 1910 au 7 Avril 1910
 Le Secrétaire, *Louis Char*
 Le Bourgmestre, *Jus Vanekx*

Légende

- La teinte jaune représente les anciens chemins
- " rouge " " reprises à faire
- " verte " " rétrocessions
- Les chiffres noirs dans le chemin représentent les largeurs de l'atlas
- " rouges " " " largeurs nouvelles

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE
 DE CE JOUR Division nos 41990-3246
 BRUXELLES LE 12 Juin 1912.

PAR ORDONNANCE, LE PRÉSIDENT,
 LE GREFFIER PROVINCIAL, *Signé Janssen*
Signé Desgains
 POUR EXPÉDITION CONFORME
 LE GREFFIER PROVINCIAL
Signé Janssen



ADMINISTRATION DE LA VOIRIE COMMUNALE
 BEHEER D.R. GEMEENTEWEGEN
 Vu pour être annexé à l'arrêté royal de ce jour
 N° 35155/35005
 Bruxelles, le 13 août 1912
 Le Ministre de l'Agriculture et des travaux publics
 De Minister van Landbouw en Openbare Werken

(sig) Van de Vyvere
 Pour copie conforme
 L'Inspecteur principal
Stevens